Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260520-20260505-DE

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absentes excusées : Mme Virginie HARDY, Mme Gaëlle THEBAUD, Mme Delphine GUILLO
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Virginie HARDY à Mme Julie GOFFINET, Mme Gaëlle THÉBAUD à M. Jean-François LE BADEZET, Mme Delphine GUILLO à Mme Jocelyne PELTIER

Date de convocation : 11 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21
Secrétaire de séance : M. Eric NOUAILLE

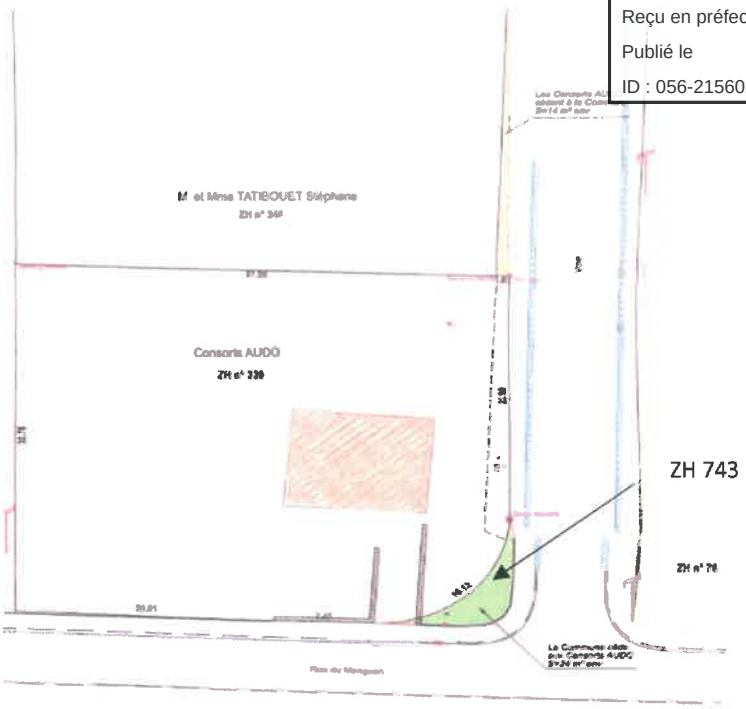
Délibération n° 2026-05-05
Déclassement parcelle communale du Domaine public ZH 743

Monsieur Jean-François LE BADEZET ne prend pas part au vote au nom de Madame Gaëlle THEBAUD pour laquelle il a le pouvoir

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la commune par délibération en date du 2 mars 2026 cède à titre gratuit la parcelle ZH 743 aux consorts AUDO. A ce titre, il convient de déclasser la dite parcelle qui se trouve actuellement dans le Domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déclasser la parcelle ZH 743 du Domaine public.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260520-20260505-DE



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide,
- De déclasser la parcelle communale ZH 743 du domaine public.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *